

## PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF TENU LE 2 JUIN 2021

Dans le but de partager les réflexions réalisées par les comités internes et d'enrichir la vie syndicale, vous retrouverez des explications supplémentaires sur les rapports des réunions du comité exécutif.

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

Le comité exécutif a convenu des détails en vue de l'organisation de l'assemblée générale annuelle. L'AGA régionale sous le thème *Mangeons local plus que jamais* aura lieu le 7 octobre 2021, au Plaza Rive-Sud de La Prairie. Toutefois, l'étude des résolutions en atelier aura lieu de façon virtuelle, le 5 octobre.

Les consultations d'automne se tiendront cette année du 23 août au 16 septembre. Les syndicats locaux seront invités à transmettre à la fédération régionale leur délégation de même que leurs résolutions au plus tard le 17 septembre en vue de la rencontre du comité des résolutions prévue le 20 septembre 2021.

### ASREC FOIN

Le comité exécutif a pris connaissance des bonnes nouvelles reçues de la part de la Financière agricole du Québec (FADQ) lors d'une rencontre tenue le 27 mai dernier en rapport avec de nouvelles indemnités prévues pour les producteurs par le biais d'un 5<sup>e</sup> versement.

Il faut rappeler tout d'abord qu'à la suite de résolutions reçues l'automne dernier en raison de la période importante de sécheresse 2020, la fédération avait pour mandat de faire des démarches auprès de la FADQ. La fédération a constaté que les indemnités reçues par les producteurs pour 2020 ne couvraient pas suffisamment les pertes. Avec l'appui de la Confédération et l'aide des syndicats des producteurs de lait de la Montérégie, la fédération régionale a rencontré des représentants du bureau régional de la FADQ, le 29 mars dernier, pour y présenter des dossiers de producteurs impactés provenant de différents secteurs, afin de démontrer que les indemnités versées aux producteurs étaient loin de répondre aux pertes réelles encourues pour la période de sécheresse 2020.

La FADQ a confirmé, lors de la rencontre de mai, que les arguments de la fédération avaient porté fruit et qu'un écart de plus de 15% avec les fermes partenaires associés à ces dites stations avait été constaté. Ce qui a donc permis de déclencher la procédure d'ajustement dans ces stations et de faire en sorte d'ajuster l'indemnité de remplacement. Les producteurs ont donc pu recevoir une indemnité additionnelle en date du 31 mai. Les indemnités pour le Québec se chiffrent à un montant total de 2 600 000\$, mais c'est en Montérégie que les indemnités sont les plus importantes. Elles représentent 2 197 000\$. Il est donc important de souligner ce bon coup et tout le travail qui a été fait dans ce dossier!



## CAMPAGNE MANGEONS LOCAL PLUS QUE JAMAIS

Les membres du comité exécutif ont pris connaissance des derniers développements de la tournée des régions dans le cadre de la campagne Mangeons local plus que jamais. Une conférence de presse chapeautée par l'UPA aura lieu le 17 juin prochain à 10 h 30, Aux Vergers Petit et Fils à Mont-Saint-Hilaire pour y lancer la campagne Mangeons local plus que jamais. La Montérégie a été désignée pour être la région hôte de cette conférence de presse. La porte-parole de la Montérégie Kim Thuy, écrivaine québécoise d'origine vietnamienne, sera présente sur place tout au long de cette activité. Plusieurs invités et dignitaires seront également présents dont le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne.

Afin de promouvoir les fermes et les produits locaux de la région, une tournée de presse est aussi prévue en Montérégie en débutant à la ferme Brovin de Saint-Hyacinthe (MRC des Maskoutains), pour se diriger par la suite chez le Roi de la fraise à Saint-Paul-d'Abbotsford (MRC de Rouville) et à la ferme Bogemans de Saint-Sébastien (MRC du Haut-Richelieu).

## PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AGRICULTURE DURABLE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) vient de lancer le Plan de mise en œuvre du Plan d'agriculture durable (PAD). Le volet qui vise le transfert de connaissances, la formation et l'accompagnement dispose d'une enveloppe budgétaire de 20 M\$ sur les 125 M\$ du PAD.

Les groupes spécialisés affiliés à l'Union et les fédérations régionales ont été invités à s'engager dans ce premier Plan de mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 à l'échelle provinciale. Les fédérations régionales doivent minimalement être regroupées en trois pour pouvoir déposer un engagement. Ces engagements devront se traduire par des actions structurantes menées avec des partenaires, notamment les clubs-conseil en agroenvironnement (CCAÉ), au cours de la période 2021-2025 et devront être en lien avec les cinq objectifs du PAD qui s'inscriront en continuité avec les moyens et les mesures phares du MAPAQ. Le montant maximal des projets est de 400 000 \$ donc 50 projets sont visés au total.

La Fédération de l'UPA de la Montérégie qui assumera la direction de trois projets élaborés conjointement avec les fédérations régionales de l'Estrie et du Centre-du-Québec (2 projets) et les fédérations de l'Outaouais-Laurentides et le Centre-du-Québec (1) projet) a procédé au dépôt de ceux-ci en date du 31 mai. La mise en œuvre des engagements se fera par des appels de projets annoncés en septembre 2021 et 2022.

## COMITÉ ALUS MONTÉRÉGIE

Le comité exécutif a pris connaissance et a entériné le rapport du comité ALUS Montérégie dont la rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2021.

30 projets soumis au programme ont été présentés aux membres du comité et une sélection de projets pour l'année 2021 a été faite. Le défi lié au financement du programme a été discuté et les revenus et dépenses prévisionnels pour 2021 ont été présentés.

### RECOMMANDATIONS :

Tous les projets seront acceptés, mais certains seront mis en liste d'attente le temps de trouver le financement nécessaire. Les projets 2016 venant à échéance seront renouvelés au taux de la grille de rétribution pour deux ans, avec possibilité de renouvellement additionnel si les fonds sont



suffisants. Cette stratégie permettra de dégager du temps afin de sonder les producteurs participants quant à leurs attentes face aux modalités de renouvellement et pour chercher du financement.

- Que les membres du comité s'engagent à contribuer à la recherche de financement;
- Solliciter les MRC et les municipalités de la Montérégie pour soutenir le programme (lorsque l'année électorale sera terminée);
- Solliciter les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) et les organismes de bassins versants (OBV) de la Montérégie afin que ceux-ci se regroupent et déposent des demandes de financement communes pour le programme ALUS Montérégie;
- Élaborer un portfolio personnalisé résumant les initiatives du programme ALUS Montérégie pour faciliter la recherche de partenariat.

### PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

Les membres du comité exécutif ont pris connaissance des détails du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) qui a été lancé le 27 juin 2018, en appui au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) et ont adopté une recommandation.

Le PPASEP possède 2 volets. Le premier volet concerne le soutien aux municipalités, pour la réalisation d'un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de leurs sources et sites de prélèvement d'eau potable et a pour but de permettre aux municipalités d'identifier les enjeux de la protection de leurs sources d'eau potable et les menaces qui pèsent sur ces dernières, en plus de favoriser le partage de l'information avec les parties prenantes. Le deuxième volet, quant à lui, concerne le soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles affectés par les restrictions établies par le RPEP ou le Code de gestion des pesticides.

La date limite pour le dépôt des demandes d'aide est le 30 novembre 2021. Certaines municipalités ont fait savoir qu'elles ne seraient pas en mesure de déposer leur étude de vulnérabilité dans les délais prévus. C'est pourquoi le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a accepté une prolongation. Les municipalités ne peuvent cependant pas déposer une demande d'aide financière en vertu du volet 2 du PPASEP, si l'étude de vulnérabilité n'est pas complétée.

#### RECOMMANDATION :

- D'intervenir auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que les municipalités admissibles au PPASEP – volet 2, puissent bénéficier d'une prolongation de la période d'admission qui est prévue le 30 novembre 2021, afin que les producteurs touchés obtiennent les compensations qu'ils ont droit, à la suite de leurs changements de pratiques dans les aires de protection.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2021

Les membres du comité exécutif ont discuté des points importants prévus à l'ordre du jour du conseil d'administration qui sera tenu à nouveau de façon virtuelle le 15 juin prochain. Il sera question, entre autres, des préparatifs de l'assemblée annuelle régionale. Les administrateurs seront aussi appelés à entériner la Politique de télétravail qui a été présentée et adoptée par le



comité exécutif. Il sera aussi question du déconfinement éventuel des bureaux et de la reprise des activités syndicales de même que les derniers développements concernant la construction de la nouvelle bâtisse de Saint-Rémi. Les dates des prochaines réunions du conseil d'administration ont été fixées et adoptées par le comité exécutif. Elles seront déposées lors de cette rencontre.

